Image not found or type unknown

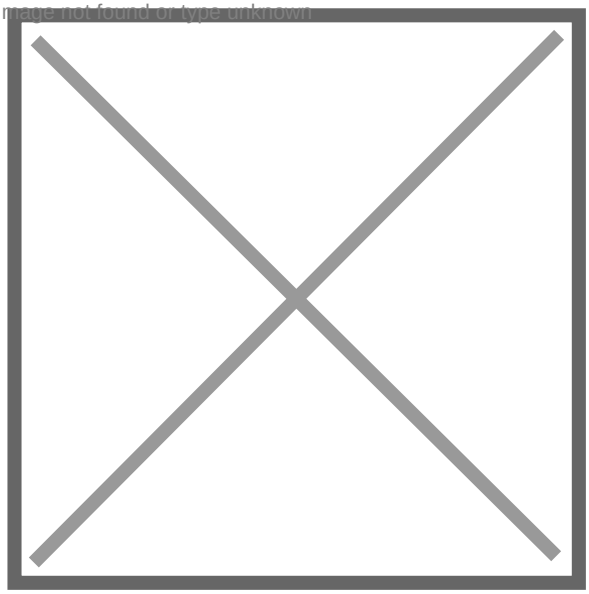

Harcelemnt licensiement rique ???????

Par **lyly384**, le **28/01/2009** à **21:13**

bonjour

j expose un peu la situation de mon frere:

mardi matin il recoit un appel de son employeur (il travail dans une station service) menacant lui demmandant de venir immediatement car selon ses dires une somme aurait disparu (270€) et de venir les rembourser de suite.
mon frere n a jamais pris cet argent et leur a expliquer . d autant plus qu il on des camera deriere la caisse et en les visionnant avec mon frere ont bien vu qu il y a jamai vole de cet argent. mais la somme reste introuvable.
eux ne veulent rien entendre le menace de porter plainte et de ne pas laisser les chose la.
le petit souci c est que 3 jour auparavent mon frere a pris une bouteille d eau dans la station sans la payer a la fin.
eux se servent de ca pour demontrer que mon frere et un voleur.
sur les conseille se son avaocat il a deposer une main courante a la gendarmerie pour harcelement morale et evoque l histoire du vol.
les patrons de la station l on mis a pied jusqu au 10.02 et a leur sire suivrer d un linceciement.

ma question est: quels sont les riques qu il encourt??

merci beaucoup par avance

Par **frog**, le **28/01/2009** à **21:16**

[citation]a leur sire suivrer d un linceciement. [/citation]
Pas facile de répondre quand on peine à comprendre l'exposé des faits. En français dans le texte, ça donne quoi ?

Par **lyly384**, le **28/01/2009** à **21:25**

lol oui c est assez compliquer a expliquer alors je reresume

en gros mon frere a ete accuser de vol dans la station service ou il travail son employeur l a harceler au telephone afin qu il vienneregler le souci.
mon frere a rejoint son patron il on visionner les video et on bien vu que mon frere na rien voler (hormi une bouteille d eau prise y a 3 jours de ca).
son patron ne veut rien savoir malgrer qu il a toute les video de caisse.
sur les conseil de son avocat il a deposer une main courante contre son patron pour harcelemnt moral et a fait par du vol dont il est accuser.
son patron la mis a pied jusqu au 10.02 et lui a annoncer qu il va porter plainte et suivra de son licensiement.

que rique t il ??

voila j espere que c est plus clair

merci beaucoup

Par **frog**, le **28/01/2009** à **21:40**

L'oubli de paiement d'une bouteille d'eau ne constitue pas une faute suffisante pour justifier un licenciement pour faute grave. Si l'employeur désire se séparer du salarié, il devra en assumer la responsabilité (licenciement sans cause réelle et sérieuse = 6 mois de salaire).

Si votre frère a un avocat, demandez à celui-ci de prendre les mesures utiles afin d'informer l'employeur de ce qu'il encourt.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés